

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT
D'INDRE-&-LOIRE

Mairie de **CHINON**

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 15 JANVIER 2020

COMPTE RENDU

Séance du MERCREDI 15 JANVIER 2020
Sous la Présidence de M. DUPONT, Maire de la Commune de CHINON
Date de la convocation : mercredi 8 janvier 2020

Nombre de Conseillers en exercice : 26

SONT PRESENTS :

M. DUPONT, Président,
M. BOUSSQUET, M. DAMMERY, M. DUCHESNE, Mme LAMBERT, Mme GREAULT-
CHIONNA, Adjoint
M. SCHUBNEL, Mme RICHER, Mme GENET, M. PELLOT, M. NARDI, Mme GACHET,
M. BERTRAND, Mme LUMEAU, M. AUCLIN, M. CHRETIEN, Mme BOURGEOIS,
Mme DELAGARDE, Mme AOUILLÉ, M. LAPORTE, Conseillers Municipaux.

■ ONT DONNE PROCURATION :

Mme FONFREDE à Mme LUMEAU

ABSENTS EXCUSES :

M. GUILLARD
Mme CHOUTEAU
M. PLOUZEAU

ABSENTS :

Mme FRANZELLA-SCHOOS
M. MARCQ

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOURGEOIS

ORDRE DU JOUR

URBANISME

2020-001 Approbation du déclassement et de la désaffectation de la parcelle BW 333 située sur le domaine public communal

PERSONNEL

2020-002 Réévaluation du forfait de prise en charge des frais de repas dans le cadre des déplacements professionnels

2020-003 Participation de la Mairie de Chinon à la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire pour la passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

CONVENTIONS

2020-004 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint Jacques

ADMINISTRATION GENERALE

2020-005 Mandat spécial : dîner-débat organisé par l'Association des Maires d'Indre-et-Loire

DECISIONS

Le mercredi 15 janvier 2020, s'est tenue la réunion du Conseil Municipal.

A 18h30, M. le Maire ouvre la séance, constate que le quorum est atteint.

Mme BOURGEOIS est élue secrétaire de séance à l'UNANIMITÉ.

Les procès verbaux des séances des Conseils Municipaux des 4 décembre 2019 et 17 décembre 2019 sont approuvés à l'unanimité des membres présents.

Ensuite, M. le Maire aborde l'ordre du jour.

ADMINISTRATION GENERALE

2020-001 Approbation du déclassement et de la désaffectation de la parcelle BW 333 située sur le domaine public communal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* le déclassement du domaine public de la parcelle BW 333,
- *AUTORISE* M. le Maire à signer tous les documents nécessaires.

PERSONNEL

2020-002 Réévaluation du forfait de prise en charge des frais de repas dans le cadre des déplacements professionnels

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* l'indemnisation des frais de repas selon le montant du forfait en vigueur défini par arrêté ministériel au moment de la demande de prise en charge,
- *AUTORISE* la collectivité à effectuer une indemnisation complémentaire sur le montant pris en charge par le CNFPT à hauteur de l'indemnisation prévue par l'arrêté ministériel, ainsi que pour celles n'étant pas indemnisées par cet établissement ou organisées par le biais d'un autre organisme,
- *DIT* que les crédits seront inscrits au budget.

2020-003 Participation de la Mairie de Chinon à la consultation organisée par le Centre de Gestion d'Indre et Loire pour la passation du contrat d'assurance statutaire du personnel

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ :

- *APPROUVE* que la Mairie de Chinon charge le Centre de Gestion d'Indre-et-Loire d'organiser, pour son compte, une consultation en vue de souscrire un contrat groupe ouvert à adhésion facultative à compter du 1^{er} janvier 2021 auprès d'une entreprise d'assurance agréée et se réserve la faculté d'y adhérer sans devoir en aucune manière justifier sa décision.
- *DIT* que le(s) contrat(s) devra(ont) garantir tout ou partie des risques suivants :
 - *Personnel affilié à la C.N.R.A.C.L. :*
Décès, accidents ou maladie imputables au service, maladie ordinaire, longue maladie/longue durée, maternité/paternité/adoption.
 - *Personnel affilié à l'IRCANTEC (agents titulaires ou stagiaires et agents contractuels) :*
Accident du travail, maladie ordinaire, grave maladie, maternité/paternité/adoption.

- Ce(s) contrat(s) devra(ont) également avoir les caractéristiques suivantes :*
- *Durée du contrat : quatre ans, à effet au 1^{er} janvier 2021*
 - *Régime du contrat : capitalisation*
- DIT que la Mairie de Chinon fournira au Centre de Gestion tous les éléments nécessaires à la détermination de la cotisation d'assurance.*

CONVENTIONS

2020-004 Convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint Jacques

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ** :

- *APPROUVE la convention avec la Communauté de communes Chinon, Vienne et Loire et le Syndicat des bassins du Négron et du Saint-Mexme pour le fonctionnement du système d'endiguement du faubourg Saint Jacques,*
- *AUTORISE M. le Maire à la signer.*

ADMINISTRATION GENERALE

2020-005 Mandat spécial : dîner -débat organisé par l'Association des Maires d'Indre et Loire

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** :

- *DONNE mandat spécial au Maire pour sa participation au dîner-débat sur le thème « Comment aimer et servir la République » qui aura lieu le lundi 3 février 2020, à l'Hôtel Mercure de Tours,*
- *DECIDE de prendre en charge sur le budget de la commune le droit d'inscription de M. le Maire s'élevant à 45,00 €,*
- *DIT que les crédits seront inscrits au budget.*

DECISIONS

CIMETIERE

Décision n° 2019-079 du 12 décembre 2019 : Octroi de la concession funéraire 3529 - emplacement C9 T58

Décision n° 2019-080 du 12 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2524bis - emplacement A11 T44

Décision n° 2019-081 du 12 décembre 2019 : Octroi de la concession cinéraire 3545 - emplacement C13 EC5

Décision n° 2019-083 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession columbarium 3065 - emplacement C3 Case 7

Décision n° 2019-084 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 3070 - emplacement E1 T14

Décision n° 2019-085 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2531 - emplacement C4 T34

Décision n° 2019-086 du 13 décembre 2019 : Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 3015 - emplacements C6 T10 et C6 T11

Décision n° 2019-087 du 13 décembre 2019 : Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 2386 - emplacement C11 T87

Décision n° 2019-088 du 13 décembre 2019 : Régularisation de renouvellement de la concession funéraire 2453 - emplacement B8 T92

Décision n° 2019-089 du 13 décembre 2019 : Régularisation octroi de la concession funéraire 3502 - emplacement A8 T60

Décision n° 2019-090 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2491 - emplacement C3 T23

Décision n° 2019-091 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2570 - emplacement C2 T71

Décision n° 2019-092 du 13 décembre 2019 : Octroi de la concession funéraire 3541- emplacement C9 T52

Décision n° 2019-093 du 13 décembre 2019 : Octroi de la concession funéraire 3544 - emplacement C13 T17

Décision n° 2019-094 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2483 - emplacement C3 T15

Décision n° 2019-095 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2503 - emplacement C3 T22

Décision n° 2019-096 du 13 décembre 2019 : Renouvellement de la concession funéraire 2458 - emplacement C11 T77

Décision n° 2019-097 du 20 décembre 2019 : Octroi de la concession columbarium - emplacement C6 – case 9

CONVENTIONS

Décision n° 2019-082 du 12 décembre 2019 : Convention de mise à disposition de la Maison Saint Louans à l'Association Saint Louans Village

Est conclue avec l'Association Saint Louans Village une convention de mise à disposition de la Maison de Quartier de Saint Louans afin d'y exercer son activité.

Cette convention est conclue à titre gracieux pour une période de trois années à compter du 1^{er} mai 2019.

Les conditions d'occupation des locaux sont contenues dans la convention.

Liste des décisions prises dans le cadre de marchés de fournitures, de travaux, de services dispensés de formalités préalables et exonérés de l'obligation de transmission au contrôle de légalité :

DATE	PRESTATAIRE	OBJET	MONTANT	DUREE
03/12/2019	PHILEAS	Contrat de maintenance du système de vidéosurveillance ascenseur	Forfait maintenance préventive 1337,63 € HT maintenance curative 640,63 € HT	Année 2020

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.

Date de publication : **16 JAN. 2020**

Certifié conforme,
Le Maire,



Jean-Luc DUPONT.